



PROCÈS-VERBAL
44^e Assemblée générale de
l'Association des résidents du Lac des Grandes-Baies
tenue dimanche le 10 juillet **2022**

1. Mot de bienvenue et présentation des administrateurs

Daniel Claveau	Directeur des loisirs
Rodrigue Ragot	Trésorier
Louise Blouin	Secrétaire
Luc Rousseau	Vice-président
Dominique Laurin	Présidente

2. Lecture et approbation de l'ordre du jour

1. Mot de bienvenue et présentation des administrateurs
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 1er août 2021
4. Message de la présidente
5. Présentation du rapport financier au 30 juin 2022
6. Faune – Flore – Environnement
 - 6.1 Présentation par le CRE Laurentides
 - 6.2 Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL)
 - 6.3 Ensemencement
7. Vie communautaire
 - 7.1 Sentiers de ski de fond
 - 7.2 Fête de l'Amitié
 - 7.3 Circulation sur le lac
 - 7.4 Cours de SUP
 - 7.5 Carte de membre
8. Communication
 - 8.1 Facebook
 - 8.2 Courriel
9. Amendement à la constitution de l'Association
 - 9.1 Terme et mandat des administrateurs
10. Varia : Suivi dossiers avec la Municipalité
 - 10.1 Patrouille nautique/Lavage des embarcations
 - 10.2 Lettre aux nouveaux arrivants
 - 10.3 Projet domiciliaire - Nouveaux développements
11. Élection

- 11.1 Élection des administrateurs
- 11.2 Présentation des élus
- 12. Levée de l'assemblée

Proposé par : M. Pascal Bouchard

Appuyé par : M. Yves Boileau

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que lu.

ADOPTÉ.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 1^{er} août 2021

CONSIDÉRANT que tous les membres ont eu l'occasion de lire le procès-verbal du 1^{er} août 2021, il est proposé de ne pas faire la lecture intégrale du procès-verbal du 1^{er} août 2021. **PAR CONSÉQUENT**, il est :

Proposé par : M. Jean-Charles Duceppe

Appuyé par : M. Yves Boileau

D'ADOPTER le procès-verbal du 1^{er} août 2021 tel que déposé.

[AssGén1eraoût2021.docx](#)

ADOPTÉ.

4. Message de la présidente

La présidente fait rapport de son premier mandat en tant que présidente de l'Association. Plusieurs défis se sont présentés durant la dernière année:

- Connaître et faire les suivis des différents dossiers;
- Participer aux assemblées du conseil municipal;
- Prendre connaissance des règlements ;
- Défendre les intérêts du lac des Grandes-Baies;
- S'assurer de la conformité du développement des Pointes à Ragot qui a suscité beaucoup de questionnement et de rencontres avec la Municipalité.

La présidente profite de l'occasion pour remercier chaleureusement les bénévoles qui se dévouent pour l'Association et font un travail extraordinaire :

John Bonhomme	Richard Lamarche
Pierre Bouchard	Richard O'Reilly
Michel Dion	Rodrigue Ragot
Serge Fyfe	Luc Rousseau

Merci également à la famille Gauthier, Tremblay et compagnie ainsi qu'à Jackie Melançon qui a eu l'idée de baliser le lac, il semble que ce soit très apprécié des riverains.

5. Présentation du rapport financier au 30 juin 2022

Un rapport des activités financières de l'Association est présenté au 30 juin 2022 ainsi que les prévisions 2023 et les membres approuvent le rapport.

BILAN AU 30 JUIN 2022		DÉPENSES	
	MONTANT	À VENIR	COMMENTAIRES
Encaisse au 1er juillet 2021	15 981 \$		
Commandite - Municipalité	6 000 \$		
Relais Viger - Remb assurance	5 000 \$	15 000 \$	Relais
Entretien des sentiers juillet 2021	-1 377 \$		
Entretien des sentiers juin 2022	-2 453 \$	3 500 \$	Entretien
Frais de gestion	-85 \$	1 000 \$	Gestion et papeterie
Activités	-330 \$	2 500 \$	Fête et autres
Formation /Abonnement	-574 \$	575 \$	Abonnement et formation
Dépenses AGA	-71 \$	100 \$	Dépenses
Ensemencement	2 500 \$	2 500 \$	Ensemencement
Cartes de membres	2 595 \$		
Autres revenus	19 \$		
Encaisse au 30 juin 2022	27 205 \$	25 175 \$	

Proposé par : M. Jackie Melançon

Appuyé par : Richard Lamarche

D'ADOPTER le bilan financier tel que présenté.

ADOPTÉ

6. Faune – Flore – Environnement

6.1 Présentation par le CRE

Chrystelle Matte-Richer est invitée à l'assemblée afin d'expliquer les points suivants, suivi d'une période de questions:

- CRE Laurentides et Soutien technique des lacs 2022
- Qu'est-ce que la bande riveraine ?
- Bonnes pratiques en bande riveraine
- Réglementation municipale
- Les bonnes pratiques en lien avec la santé des lacs

Période de questions

Q : Le lavage des non-motorisés est-il obligatoire?

R : Non obligatoire mais recommandé.

Q : Est-ce que l'Association pourrait installer un boyau d'arrosage à la plage publique pour le lavage des embarcations?

R : Non recommandé de laver près du lac.

Q : Est-ce que l'Association pourrait alors installer un panneau indicatif qui sensibiliserait les propriétaires d'embarcations à l'importance du lavage?

R : On verra de la faisabilité de ce panneau. A suivre.

Q : Qu'est-ce qu'on peut planter dans une bande riveraine?

R : Rien sans l'autorisation d'un plan de revitalisation par la municipalité.

Q : Est-ce que les plantes envahissantes sont facilement observables?

R : Les plantes envahissantes sont difficilement observables. Il est conseillé de demander l'avis de la personne ressource à la municipalité.

Q : La présence de nombreux hydravions sur le lac m'inquiète. Peuvent-ils transporter des plantes envahissantes?

R : La réglementation des hydravions relève du gouvernement fédéral alors c'est très difficile d'intervenir. D'autre part les hydravions vont amerrir au milieu du lac à l'endroit le plus profond et les plantes peuvent survivre difficilement à une telle profondeur. Il n'y a pas trop d'inquiétudes à y avoir.

Puisqu'on parle d'environnement, la présidente fait part à l'assemblée qu'un comité de citoyens s'est créé l'automne dernier afin de présenter une liste de préoccupations concernant le LDGB. La présidente résume toutes les actions et les démarches entreprises par l'Association depuis 1 an auprès de la municipalité, en concertation avec les autres associations de lacs, pour la mise en place de politiques de protection du lac et de son environnement.

M. Michel Dion explique sa démarche concernant la formation d'un groupe de résidents et leurs revendications à différents niveaux (nouveau développement, AirBNB, protection du lac, etc.).

La présidente souligne que toutes les préoccupations soulevées par le groupe de citoyens sont déjà sur la table de travail de l'Association (tous les dossiers ne peuvent être réalisés en un an). Une période de 5 minutes est accordée pour laisser la parole aux membres et signifier leurs attentes.

- Travailler pour empêcher la location AirBNB.
- Sensibiliser les riverains pour les bonnes pratiques et des endroits de navigation.
- La durée des mandats des administrateurs devrait être plus longue pour avoir le temps de réaliser les projets.

On rappelle à l'assemblée que les points soulevés ici sont à l'ordre du jour.

6.2 Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL)

L'Association prévoit s'inscrire au RSVL pour 2023. L'analyse de l'eau est principalement pour les éléments suivants : phosphore, chlorophylle et carbone organique dissous.

Q : Est-ce qu'il y a des tests de transparence? Il paraît qu'on peut le faire nous-mêmes?

R : L'Association devrait posséder la trousse à cet effet. On fera le suivi nécessaire.

6.3 Ensemencement

Activité prévue pour avril/mai 2023

Q : À quel endroit on fait l'ensemencement?

R : Dans toutes les baies.

7. Vie communautaire

7.1 Sentiers de ski de fond

Concernant les sentiers, on rappelle qu'ils sont sur le territoire de la SÉPAQ et que l'Association doit renouveler sa demande annuellement en y joignant les personnes autorisées à effectuer l'entretien.

Puisque l'assurance pour le Fat bike et vélo de montagne a grimpé en flèche, il n'est maintenant plus autorisé de tenir ces activités dans les sentiers.

Q : Pourquoi un stationnement si grand et autant d'arbres coupés?

R : Les résidents à proximité des sentiers en ont assez d'être envahis par les visiteurs qui stationnent devant leur résidence et un plus grand espace est nécessaire pour la neige l'hiver. Il est certain que l'Association va s'assurer que le minimum d'arbres soit coupé.

7.2 Fête de l'amitié

- Dimanche 4 septembre de 12H à 16H
- Parade de pontons : 23 juillet au débarcadère 20h.

7.3 Circulation et navigation sur le lac

On rappelle à l'assemblée les consignes d'usages et les endroits recommandés pour pratiquer certaines activités nautiques.

M. Sylvain Rivard explique où se situe le sentier de portage (une pancarte de signalisation y sera installée) aménagé pour protéger le milieu humide et pour les plaisanciers qui voudraient prendre une autre voie que le passage étroit où circule les bateaux moteur.

Q : Avoir des bouées (sans vagues) dans le passage étroit.

R : Elles ont été enlevées à cause d'un accident survenu il y a quelques années. Pour ce qui est des bouées personnelles, on rappelle qu'elles doivent respecter les règles fédérales.

Q : Qu'est-ce qu'on peut faire de plus pour inciter les propriétaires de bateaux à moteur à naviguer dans les zones recommandées?

R : Il s'agit de consignes et de respect. Ce n'est pas un règlement. Nous continuons de faire de la sensibilisation : messages Facebook, présence de la patrouille nautique. Nous sommes tous responsables.

Q : Où sont les zones de remorquage?

R : Il est possible de faire du remorquage partout sur le lac. Il est recommandé pour le ski nautique d'être à 100 pieds des berges et les premiers 100 pieds on devrait être en mode embrayage (respect pour les nageurs et les berges).

7.4 Cours de SUP – 9 juillet

Un cours de SUP, planche à pagaie a été offert aux membres de l'Association le 9 juillet. Les frais de déplacement de l'organisme Nomadia SUP Yoga situé à Nominique ont été défrayés par l'Association.

Les membres sont invités à soumettre des propositions de cours, formations ou conférences que l'Association pourrait offrir.

7.5 Carte de membre

Le coût de la carte de membre est le même soit, 15,00 \$

La MAP du lac : 10,00 \$

Ensemencement : contribution volontaire.

Les virements Interac maintenant acceptés.

Q : Pourriez-vous donner une carte des endroits de navigation recommandés avec la carte de membre et l'avoir plastifiée?

R : Le document est disponible sur Internet et sur la page Facebook de l'Association (post du 6 juin 2022). Demande en suivi.

8. Communication

8.1 Facebook

567 abonnés vs 121 abonnés en 2019. Média simple et efficace pour joindre le plus de personnes rapidement. Partage d'information de la municipalité ou autre.

Q : 567 abonnés sur combien de résidents au total?

R : Environ 170 résidences sans compter les nouvelles constructions.

8.2 Courriel

Le courriel est davantage utilisé pour transmettre des informations ou des documents importants, comme ça été le cas pour le Manoir Sacré Cœur.

9. Amendement à la constitution

Le conseil d'administration propose de modifier la constitution afin que les administrateurs puissent avoir un **terme de trois ans** en rotation selon le tableau ci-dessous. Ainsi, les membres du conseil ont le temps de prendre connaissance des dossiers, assurer une meilleure gestion, réaliser certaines activités, connaître l'historique de l'Association, effectuer le transfert de connaissance aux nouveaux élus, etc.

Élection des administrateurs	Président	Vice-président	Secrétaire	Trésorier	Directeur des loisirs
2022	X	X	X	X	X
2023			X		
2024		X		X	
2025	X				X
2026			X		
2027		X		X	
Ainsi de suite					

[Constitution.pdf](#)

Q : Trois ans c'est un peu long ?

R : L'assemblée peut toujours destituer un administrateur qui ne remplirait pas ses fonctions ou qui serait un contrevenant (selon la constitution).

Après échanges et discussions, il est

Proposé par : M. Mario Verret

Appuyé par : M. Michel Gauthier

DE MODIFIER la constitution de l'Association afin d'y ajouter les termes pour chacun des postes des administrateurs selon le tableau ci-haut décrit.

ADOTPÉ à l'unanimité.

10. Varia - Suivi des dossiers avec la municipalité

10.1 Patrouille nautique/Lavage des embarcations

On rappelle que la Municipalité a mandaté la patrouille nautique pour 3 volets.

- ✓ S'assurer que les plaisanciers ont leur vignette de lavage;
- ✓ Photo des bandes riveraines et constat à la municipalité;
- ✓ Sensibilisation afin de respecter les consignes d'usage et réglementation.

Q : Peut-on remettre la réglementation et les consignes d'usage au poste de lavage des embarcations.

R : La demande a été soumise à la municipalité. On souhaite que cette procédure soit mise en place pour tous les lacs aussitôt que possible.

Bouées sans vague ou hauts-fonds

Des emplacements ont été identifiés, principalement dans la baie Vachet, pour y installer une ou deux bouées hauts-fonds. Mais ce n'est pas pour cette année. La municipalité livre les commandes de l'an passé.

Q : Combien coûte le lavage pour les non-résidents?

R : 250,00\$ / saison pour les non-contribuables. Gratuit pour les embarcations non motorisées.

Q : Est-ce que les embarcations à moteur électrique doivent être lavées?

R : C'est recommandé mais ce n'est pas une obligation.

Q : Pourquoi l'Association a accepté les frais de 10,00 \$ pour la patrouille nautique? On paie déjà la taxe verte et cette taxe aurait dû servir à payer la patrouille.

R : L'Association a défendu ce point mais la municipalité avait déjà changé son règlement pour le lavage obligatoire des embarcations. En échange des frais imputés, la municipalité offre un service, soit la patrouille, et ce, pour 4 principaux lacs de Nominique.

Q : Est-ce que les terrains vacants ont été répertoriés par la patrouille et est-ce que la municipalité peut mettre des blocs de béton pour empêcher les descentes à l'eau à ces endroits?

R : Aucune idée. Dossier à suivre.

10.2 Lettre aux nouveaux arrivants

Pour les nouveaux résidants; ils sont invités une fois l'an par la municipalité lors d'un 5 à 7 et on leur remet une pochette contenant plusieurs informations et documentation: bandes riveraines, règlementation, consignes, et).

Location court terme

Afin de sensibiliser les locateurs au respect des consignes et du voisinage, une lettre leur a été envoyée au début de la saison estivale. L'Association a rencontré la municipalité afin de modifier le règlement concernant la location court terme mais la demande n'a pas été retenue.

La présidente informe l'assemblée qu'il sera tout de même possible de faire de la location court terme de notre résidence principale suite au projet de loi 67 qui entrera en vigueur en 2023. [PROJET LOI 67](#)

10.3 Projet domiciliaire ou développement

L'assemblée est informée des nouvelles dispositions réglementaires

Dorénavant, lors du dépôt d'une demande de permis auprès d'une municipalité, il faudra attester que les travaux respectent les normes applicables du REAFIE et du RAMHHS. Les municipalités, quant à elles, devront s'assurer que les activités qu'elles ont autorisées sur leur territoire sont conformes à ces normes et que celles-ci sont respectées lors de la réalisation des travaux.

Plusieurs situations non conformes ont été dénoncées à ce jour, et d'autres sont actuellement sous ordonnance. La municipalité compte rendre public un registre de ces dossiers et vous pourrez le consulter sur le site web de la municipalité.

* REAFIE : Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement.

* RAMHHS : Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles.

11. Élection

11.1 Élection des administrateurs

Comme il n'y a pas de procédure d'élection dans la constitution, la présidente mentionne que nous prendrons la procédure générale d'élection tout en considérant les modifications précédentes pour ce qui est du terme des administrateurs.

L'assemblée vote à l'**unanimité** pour un président et un secrétaire d'élection. Sont nommées :

Annick Dodier	secrétaire
Rudith Provencher	présidente

La présidente d'élection présente les postes à pourvoir et procède à l'élection.

Directeur des loisirs

La candidature de DANIEL CLAVEAU est :

Proposée par : M. George Simard

Appuyée par : Louise Blouin

Aucun autre candidat

Daniel Claveau accepte le poste de directeur des loisirs. Son terme d'office se terminera en 2025.

Secrétaire

La candidature de LOUISE BLOUIN est

Proposée par : Lyne Bérardelli

Appuyée par : Pascal Bouchard

Aucun autre candidat

Louise Blouin accepte le poste de secrétaire. Son terme d'office se terminera en 2023.

Trésorier

La candidature de RODRIGUE RAGOT est

Proposée par : Luc Rousseau

Appuyée par : Jackie Melançon

Aucun autre candidat

Rodrigue Ragot accepte le poste trésorier. Son terme d'office se terminera en 2024.

Vice-président

La candidature de LUC ROUSSEAU est

Proposée par : Georges Simard

Appuyée par : Yannick Légaré

La candidature de RICHARD LAMARCHE est

Proposée par : Michel Dion

Appuyée par : Richard Dion

Comme il y a plus d'un candidat au poste de vice-président, l'assemblée passe au vote à main levée. La majorité l'emporte. Luc Rousseau remporte majoritairement le vote.

Luc Rousseau accepte le poste de vice-président. Son terme d'office se terminera en 2024.

Présidente

La candidature de DOMINIQUE LAURIN est

Proposée par : Michel Gauthier

Appuyée par : Richard Lamarche

Aucun autre candidat

Dominique Laurin accepte le poste de présidente. Son terme d'office se terminera en 2025.

11.2 Présentation des élus

Rien à souligner puisque les candidats ont été réélus et qu'ils ont fait leur présentation au début de l'assemblée.

12. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente remercie les membres de leur participation à cette 39^e assemblée générale. La levée de l'assemblée est

Proposée par : Richard Dion

Appuyée par : Michelle Ragot

QUE l'assemblée soit levée. Il est 11h45.

ADOPTÉ.

Dominique Laurin

Présidente

Louise Blouin

Secrétaire